

L'année 2007 de la SSA



Rapport annuel

SOCIÉTÉ SUISSE DES AUTEURS
SCHWEIZERISCHE AUTORENGESELLSCHAFT
SOCIETÀ SVIZZERA DEGLI AUTORI

La jungle et le désert

Dans la première paraît-il, la loi du plus fort prévaut. Dans le second se serait plutôt la loi de la survie. Si par bien des aspects, notre monde économique globalisé s'apparente à la première, où les grands prédateurs agissent selon « leurs lois » et où les lois des Etats ont de plus en plus de peine à faire le poids, le territoire culturel dans notre pays, lui, ressemble au second. Je ne veux pas faire injure aux artistes et aux entrepreneurs culturels, car je sais que – comme dans le désert – la vie y fourmille. Mais ils savent aussi très bien ce que l'effort pour la survie signifie.

La métaphore est en plus totalement pertinente pour représenter notre appareil légal confédéral le concernant. Depuis 2000, la société civile suisse attend la Loi sur l'encouragement à la culture (LEC). Après de larges et passionnantes consultations, le Conseil fédéral a concocté enfin en 2007 un projet de loi d'une époustouflante vacuité: il est parvenu à définir essentiellement ce que la Confédération n'aura plus à faire et en particulier le renoncement à tout encouragement à la création culturelle! La Confédération se retrouverait donc sans plus aucune responsabilité politique en matière de dynami-

que culturelle. Alors que même les pays émergents dans le monde d'aujourd'hui sont extrêmement attentifs à la forte valeur ajoutée que représente pour leur image internationale, la vitalité culturelle de leur nation et sa valorisation, la vieille Helvétie jugerait pertinent de brader cela, sans y porter intérêt, aux seuls villes, cantons et lois du marché...

Il est certain que tous les artistes – mais plus encore l'ensemble de la société civile qui bénéficie de leur créativité – ne peut accepter un tel cynique aveu d'incompétence. L'organe faitier des organisations culturelles, SUISSECULTURE, se lance au créneau dès maintenant et il y aura des luttes pour les années à venir, d'autant plus que la Loi fédérale sur la fondation Pro Helvetia est aussi totalement insatisfaisante et que toute la question sociale des conditions de vie des artistes est elle encore absente du projet, malgré l'insistance des participants aux consultations.

Mais – est-ce paradoxal? – la Suisse, et nous en sommes très satisfaits, a signé la Convention pour la diversité culturelle de l'Unesco (entrée en vigueur le 18 mars) et s'apprête à la ratifier.

Et heureusement, dans le monde des lois helvétiques, toutes les nouvelles ne sont pas aussi affligeantes que la première: nous nous réjouissons de l'équilibre de la révision de la Loi fédérale sur le droit d'auteur (LDA) votée par les Chambres cette année, après douze ans d'atermolements.

De même pour la décision du Tribunal fédéral concernant les nouveaux tarifs pour copie privée utilisables pour les appareils numériques (voir page 3). Les auteurs et leurs droits sont ainsi traités avec un début d'équité parmi tous les partenaires de la création, de la production, de la diffusion et de la consommation culturelle au moyen des nouvelles technologies. Etrange toutefois que, dans ce débat d'avenir essentiel, les associations de consommateurs se soient rangées aux côtés des grands groupes commerciaux, entretenant la confusion, œuvrant en fait contre les intérêts des consommateurs et leur attente d'une plus grande liberté d'utilisation des œuvres. Etrange aussi que la presse massivement leur ait emboîté le pas.

Claude Champion, président



Sommaire

1 Perception des droits	page 4
2 Répartition des droits ...	page 9
3 Membres	page 13
4 Gestion	page 14
5 Relations extérieures	page 14
6 Communication	page 17
7 Activité des Fonds	page 18
8 Organisation	page 22
9 Organes	page 24
10 Bilan et comptes	page 26
11 Rapport de l'organe de révision	page 31

L'année 2007 en bref

- Premier constat réjouissant : les encaissements de la SSA ont atteint Fr. 17 985 576.-, progressant de plus de 4 % par rapport à 2006. Il ne faut pas oublier que nos moyens d'actions sont très limités pour faire augmenter nos perceptions qui dépendent essentiellement de facteurs extérieurs.
- La décision longtemps attendue du Tribunal fédéral a enfin été rendue en juin confirmant la validité des nouveaux tarifs de copie privées utilisables pour les appareils avec disques durs servant à enregistrer et copier les œuvres (exemple MP3). Cette décision du Tribunal fédéral a soulevé un tollé dans la presse arguant de l'augmentation sensible du coût supporté par les consommateurs : en réalité, les prix d'achats de ces appareils n'ont pas cessé de chuter.
- En octobre le parlement helvétique a accepté avec une très large majorité la révision de la Loi sur le droit d'auteur. Cette révision avait été rendue nécessaire par la signature de la Suisse des deux conventions de l'OMPI en 1996. Cette révision avait été l'occasion de nombreux affrontements pour revoir l'ensemble de la loi, et ceci surtout en défaveur des auteurs. Heureusement, avec le soutien de l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle, le projet de révision s'est limité aux articles nécessaires pour la ratification des traités de l'OMPI ainsi qu'à quelques améliorations ayant obtenu un consensus de l'ensemble des partenaires.
- Poursuivant ses pressions sur les sociétés d'auteurs, la Commission de l'Union Européenne a entamé des discussions très serrées avec les sociétés pour les forcer à entrer en concurrence entre elles. Cela aurait pour effet de favoriser les grandes sociétés au détriment des petites. Une telle évolution serait un déficit évident pour la diversité culturelle. Le fait de traiter le droit d'auteur comme une marchandise comme les autres ne pourrait qu'être en défaveur des auteurs et à l'avantage des grands conglomérats utilisant les œuvres (diffusion et commercialisation).
- De nouvelles négociations communes entre SUISS-IMAGE et la SSA avec Bluewin TV ont commencé, pour faire valoir les droits d'utilisation des œuvres de nos membres dans le cadre de son offre de vidéo à la demande.
- Un autre grand dossier en chantier est la mise au point d'un accord avec les différentes associations de producteurs audiovisuels afin d'harmoniser la politique contractuelle de nos membres et éviter ainsi des sources de conflits potentiels.

1 Perception des droits

La perception des droits pour l'année 2007 a atteint Fr. 17 985 576.– par rapport à Fr. 17 249 475.– l'année précédente.

Cette progression se retrouve dans tous les domaines, à l'exception des droits provenant de l'étranger. Ceux-ci, en forte baisse sont dépendant du succès de nos membres à l'étranger. Les revenus les plus importants de ce domaine concernent les droits de représentation d'œuvres scéniques et sont donc forcément liés à des séries de représentations variables selon les années.

Dans le détail :

- pas de tassement des droits de représentations (contrairement à l'étranger)
- continuation de l'augmentation des droits d'émission
- peu de variation des droits de gestion collective obligatoire
- développement réjouissant de la perception de droits liés aux nouveaux médias (internet)
- forte variation de l'encaissement des droits de provenance étrangère.

1.1 Droits de représentation

Dans le domaine du théâtre professionnel, nous avons une augmentation de 8.66 %, alors que le théâtre amateur enregistre une baisse de 11 %. Ce dernier résultat est cependant à relativiser en regard de l'année record que fut 2006.

En comparaison avec d'autres pays étrangers, nous constatons un dynamisme toujours très fort de ce secteur. Une modification interne de notre système permettra pour l'année 2008 de présenter une analyse plus détaillée des perceptions, afin de ressortir l'évolution des différents domaines des droits de représentation. En effet, certains domaines comme la chorégraphie prennent de plus en plus d'importance dans la perception générale des droits.

1.2 Droits d'émission

SRG SSR idée suisse

Ce diffuseur est, toujours et de loin, le plus important utilisateur des œuvres de la SSA. Après le tassement des encaissements de droits pour l'année 2006 (par rapport à l'année précédente), 2007 marque une nouvelle progression importante de ces droits. L'augmentation totale est de plus de 10 %. L'augmentation est particulièrement visible à la TSR. En effet, seule la TSR n'a pas de contrat prévoyant un forfait pour l'utilisation de notre répertoire.

L'année 2008 sera l'année de la renégociation des contrats cadre avec chacune des régions. Notre contrat d'une durée de cinq ans arrive à échéance à la fin 2008. Cette année sera donc cruciale pour le développement de ces droits, d'autant plus que les droits d'émission évoluent du fait des nouvelles formes d'utilisations, notamment sur internet.

D'autre part, la SSA représente des répertoires de nouveaux pays qui sont utilisés par la SSR. Le principe des clauses de réserves, nécessaire pour la perception de ces droits, semble gagner du terrain.

Autres diffuseurs

Télévisions privées, locales et régionales

Il est réjouissant de rapporter que la télévision suprarégionale 3+, diffusant un programme généraliste en allemand sur les réseaux câblés suisses, a signé un contrat avec la SSA avant la fin de cet exercice. Les premières perceptions résultant de cet accord devraient intervenir en 2008.

Dans le domaine des télévisions locales, privées et régionales affiliées à l'association faitière TELESUISSE, nous avons poursuivi nos efforts pour conclure des conventions individuelles basées sur le modèle convenu avec cette association. Malheureusement, seuls deux diffuseurs – qui étaient déjà au bénéfice d'une solution contractuelle avec la SSA auparavant – ont signé un accord de cette sorte. D'autres diffuseurs se sont acquittés des redevances de diffusion dues pour une certaine période sans pour autant signer de convention les liant pour l'avenir. Cela est d'autant plus regrettable que la SSA a présenté ses activités de gestion, ainsi que le modèle de contrat, lors d'une réunion des membres de TELESUISSE en septembre à Lausanne. Malgré tout, les perceptions présentent une nette augmentation (résultant partiellement de la facturation des exploitations de plusieurs exercices antérieurs).

Rappelons que la SSA représente également ProLitteris et SUISSIMAGE dans ce domaine de gestion, en vertu d'une convention de collaboration particulière.

Radios romandes privées, locales et régionales

Les travaux de perception et de répartition des droits d'émission concernant les radios locales en Suisse romande se sont généralement déroulés sans difficulté, en application de l'accord de collaboration avec ProLitteris conclu en 2000.

Le cas échéant, des compléments de contrat pour régler la transmission simultanée de leurs programmes sur leurs sites Internet sont également conclus.

Satellite

La SSA intervient de manière ponctuelle pour la perception de droits d'émission lorsque les œuvres de son répertoire sont diffusées par la chaîne satellitaire 3sat, programme auquel contribue la SF. Le tarif applicable à 3sat se calcule à la minute et selon des modalités spécifiques à ce diffuseur.

Les perceptions totales en 2007 s'élèvent à quelques Fr. 18 500.–.

1.3 Droits de gestion collective obligatoire

Le montant de l'encaissement global de ces droits a progressé de 5 %, sans toutefois atteindre celui de l'année 2005 (année record).

Répertoire dramatique

Nous constatons une augmentation dans le domaine des droits de retransmission, due surtout à l'augmentation de la perception du tarif TC 2. Pour le tarif TC 3 (droits de réception publique), les encaissements sont stables.

C'est dans le domaine de la copie privée que proportionnellement l'augmentation est la plus forte. L'approbation par le Tribunal fédéral en été 2007 des nouveaux tarifs applicables pour la copie privée sur les mémoires des baladeurs numériques a permis d'enrayer la chute de la perception de ce tarif et de revenir dans les chiffres des années 2005 et précédentes. Ce tarif est le plus fluctuant, en fonction de l'évolution des nouvelles technologies et des utilisations grand public qui en découlent.

Les tarifs TC 5 et 6 (location) ainsi que TC7 (utilisations scolaires), n'ont guère varié.

Le tarif TC 9 (utilisations dans le cadre des entreprises) a lui légèrement diminué.

Répertoire audiovisuel

Il a augmenté un peu plus fortement que le répertoire dramatique, avec une augmentation de près de 8 % pour l'ensemble de ces droits. L'augmentation concerne tous les tarifs, mais plus particulièrement celui de la copie privée.

Comme par le passé, l'ensemble des travaux de gestion de ces droits est mené en commun avec SUISS-IMAGE dans le cadre d'un contrat de coopération. L'analyse du répertoire audiovisuel détermine la valeur des points qui lui sont attribués et donc la valeur du répertoire francophone de la SSA. Cette valeur est liée à la valeur globale du répertoire mondial. Ceci explique qu'indépendamment de l'augmentation de certains encaissements, les variations d'une année à l'autre peuvent être plus ou moins importantes.

1.4 Droits de reproduction

En l'absence de solutions globales, la perception dans ce domaine reste difficile en ce qui concerne le répertoire audiovisuel. Elle a toutefois plus que doublé par rapport à l'exercice précédent, pour atteindre Fr. 53 460.-. Il apparaît que cette perception tend à se stabiliser autour de Fr. 50 000.- annuels.

1.5 Droits en provenance de l'étranger

La SSA a reçu des redevances provenant de 13 sociétés pour l'exploitation des œuvres créées par des membres de la SSA dans 14 pays différents : Allemagne, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, France, Grande-Bretagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal et République tchèque. Par rapport à l'exercice précédent, la perception globale a diminué de 28.94%. Cette fluctuation est fonction des tournées étrangères des spectacles créés par des membres de la SSA.

1.6 Nouvelles formes d'exploitation

Très diverses et peu importantes sur le plan économique, les nouvelles formes d'exploitation liées aux « NTIC » (nouvelles technologies d'information et de communication) font néanmoins l'objet d'une attention toute particulière de la part de la SSA. Ainsi, en 2007, notre société a pour la première fois

- accordé des licences et perçu des redevances pour l'utilisation d'une série d'œuvres dramatiques sonores commandées par l'éditeur d'un site
- conclu un contrat pour l'utilisation d'œuvres dramatiques par un site suisse qui se spécialise dans le domaine de la littérature lue
- accordé des licences pour l'utilisation de sketches du répertoire de la SSA mis sur un site de partage vidéo.

Par ailleurs, la SSA a clos avec succès le dossier relatif au visionnement et au téléchargement de sketches d'auteurs romands sur les téléphones mobiles.

Les discussions avec la TSR et la TSI au sujet d'une précision du contrat régissant l'utilisation de notre répertoire sur les sites de ces diffuseurs se sont conclues de manière satisfaisante. Les internautes peuvent visionner à la demande, et gratuitement, bon nombre de

productions propres de la SSR sur les sites de ces deux diffuseurs. Il s'agit pour la plupart d'offres relevant de la « catch-up TV » (offres permettant de rattraper sur internet les émissions manquées) dont on a beaucoup parlé en 2007.

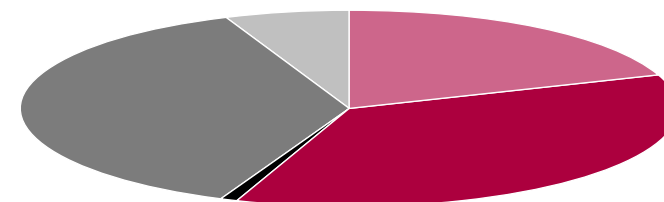
La SSA et SUISSIMAGE ont commencé des négociations avec la télévision suisse de langue allemande (SF) au sujet d'utilisations similaires.

Enfin, SSA et SUISSIMAGE ont aussi initié des négociations avec le prestataire de vidéo à la demande le plus important de Suisse. Celles-ci étaient toujours en cours à la fin de l'exercice.



1.7 Encaissements comparatifs des droits 2006 / 2007

		2006	2007	Ecart %	
Droits de représentation scène	théâtre professionnel	3 005 125.65	3 265 499.80		
	théâtre amateur	302 114.95	268 194.70		
		3 307 240.60	3 533 694.50	6.85	
Droits d'émission	SRG SSR idée suisse	5 749 468.80	6 436 782.40		
	satellite	165 809.00	18 507.80		
	radio et TV locales	5 839.80	32 575.95		
	divers (sociétés sœurs)	9 249.75	10 789.30		
	5 930 367.35	6 498 655.45	9.58		
Gestion collective obligatoire	autorisation répertoire dramatique				
	retransmission (TC 1-2)	2 141 109.95	2 252 190.85		
	réception publique (TC 3)	320 973.15	319 647.95		
	copie privée (TC 4)	385 165.75	470 597.05		
	location (TC 5-6)	28 158.61	29 850.65		
	utilisation scolaire (TC 7)	52 015.80	52 740.00		
	utilisation entreprise (TC 9)	70 689.80	61 805.20		
	représentée audiovisuel (non francophone)	TC 1 à 7	257 795.67	193 640.96	
	audiovisuel francophone	TC 1-3	2 019 992.44	2 108 095.38	
		TC 4-6	911 445.88	992 809.53	
		TC 7	194 252.68	220 515.05	
	6 381 599.73	6 701 892.62	5.02		
Droits de reproduction		21 602.17	53 460.57		
Droits nouveaux médias		3 000.00	20 504.50		
Contrats individuels et divers		67 747.82	84 508.09		
	92 349.99	158 473.16	71.60		
Droits provenant de l'étranger		1 537 917.39	1 092 860.30		
	1 537 917.39	1 092 860.30	-28.94		
TOTAUX DROITS		17 249 475.06	17 985 576.03	4.27	



2007

■ Droits de représentation	19.60 %
■ Droits d'émission	34.10 %
■ Droits gérés divers	0.90 %
■ Gestion collective obligatoire	37.30 %
■ Droits en provenance de l'étranger	6.10 %

1.8 Pourcentage par secteur

	2005	2006	2007
Droits audiovisuels			
+ gestion coll. obligatoire	73.91 %	71.93 %	74.29 %
Droits de représentation	19.51 %	19.17 %	19.64 %
Droits en provenance de l'étranger	6.58 %	8.90 %	6.07 %

2 Répartition des droits

2.1 Droits nets répartis

Du fait du décalage entre la perception et la répartition de certains droits, l'année 2007 montre une diminution des droits nets répartis, un peu inférieure à 6 %. Les droits de gestion collective obligatoire qui représentent plus de 35 % des encaissements, sont toujours répartis dans le courant de l'année suivant leur encaissement. Tant que l'année n'est pas bouclée, avec l'analyse de toutes les utilisations, le tarif qui doit être appliqué ne peut être calculé.

En ce qui concerne les droits d'émission, une partie importante est répartie dans l'année mais le reste ne peut l'être que dans le courant de l'année suivante. Dans ce domaine, les répartitions ont lieu tous les mois avec un décalage d'environ soixante jours dès l'émission. Ceci est valable pour toutes les œuvres déclarées dans les délais. Le répertoire étranger nous est souvent déclaré plus tardivement et rallonge les délais de répartition de ces droits.

En ce qui concerne les droits de représentation, ainsi que les droits en provenance de l'étranger, sous réserve qu'ils aient été encaissés jusqu'au 20 du mois, ils sont répartis à la fin du même mois.

2.2 Répartition par type de droits

Droits (en francs)	2006	2007	%
Droits de représentation scène	2 662 326	2 826 958	22.26
Droits d'émission			
SRG SSR idée suisse	4 391 743	3 791 418	29.86
satellite	52 763	19 254	0.15
radios et TV locales	1 722	6 095	0.05
divers (sociétés sœurs)	9 225	13 175	0.10
Gestion collective obligatoire			
autorisation répertoire dramatique	2 131 528	2 310 750	18.20
représentée audiovisuel (non francophone)	93 149	123 746	0.97
audiovisuel francophone	2 491 027	2 427 198	19.11
Droits de reproduction	20 483	38 937	0.31
Droits nouveaux médias	7 948	16 174	0.13
Gestion de contrats individuels et divers	86 246	78 949	0.62
Droits provenant de l'étranger	1 553 445	1 045 820	8.24
TOTAL	13 501 605	12 698 473	100



2.3 Droits de représentation

Dans le secteur des droits de représentation, le partage entre les auteurs de la SSA et les auteurs étrangers est le suivant :

Pourcentage des membres de la SSA	2005	2006	2007
Théâtre amateur	17.71 %	18.89 %	14.69 %
Théâtre professionnel	31.10 %	37.65 %	43.83 %

Soit une moyenne générale de 41.62 %, nettement supérieure à 2006 (35.94 %).

2.4 Droits d'émission

Proportion de droits versés aux auteurs SSA

Les répartitions provisoires des droits d'émission de la SSR pour les diffusions 2007 donnent le partage suivant entre les ayants droit de la SSA et les ayants droit affiliés aux sociétés sœurs (suisses et étrangères) représentées en Suisse par la SSA.

Pourcentage des membres de la SSA	2005	2006	2007
Radio (tous émetteurs suisses confondus)	27.19 %	17.61 %	15.56 %
Télévision (tous émetteurs suisses confondus)	14.05 %	13.83 %	17.30 %

Soit une moyenne générale de 17.23 % pour les auteurs membres de la SSA (13.95 % en 2006).

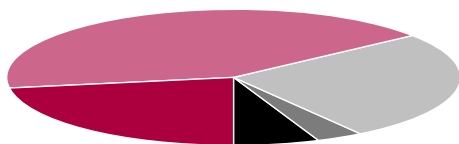
Par rapport à l'an précédent, nous notons donc une hausse des droits d'émission versés aux auteurs suisses.

Cependant, il ne s'agit ici que de résultats provisoires qui ne permettent d'ailleurs pas de tirer des conclusions sur l'utilisation du répertoire suisse en général.

Détail par région	2005	2006	2007
Radio suisse alémanique	64.88 %	87.92 %	48.03 %
Radio suisse de langue italienne	1.43 %	4.74 %	5.86 %
Radio Suisse Romande	54.37 %	33.14 %	30.85 %
Télévision suisse alémanique (SF)	13.73 %	18.84 %	17.24 %
Télévision suisse de langue italienne (TSI)	19.08 %	10.83 %	20.73 %
Télévision Suisse Romande (TSR)	13.36 %	14.04 %	16.20 %

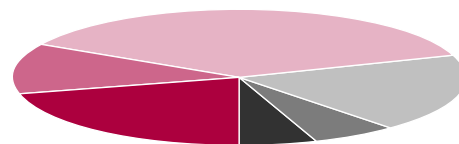
Répartitions par type d'œuvre

Les statistiques provisoires sur le nombre de minutes réparties pour les diffusions de la SSR en 2007 et en fonction des catégories d'œuvres sont les suivantes :



Radio

■ Pièces radiophoniques	22.67 %
■ Séries, feuilletons	42.03 %
■ Sketches	25.91 %
■ Théâtre	3.27 %
■ Dramatico-musicales	6.11 %



Télévision

■ Films cinématographiques	21.22 %
■ Séries, feuilletons	11.91 %
■ Documentaires	36.64 %
■ Films d'animation	18.68 %
■ Téléfilms	6.15 %
■ Œuvres dramatiques	5.40 %

2.5 Droits de gestion collective obligatoire

Œuvres dramatiques, dramatico-musicales et chorégraphiques

Dans ce domaine, la SSA est au bénéfice d'une autorisation de gestion de droits accordée par l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle. La répartition ordinaire relative aux exploitations 2006 a été effectuée en fin d'exercice 2007. Au total, Fr. 1 049 995.– ont été versés aux ayants droit pour les exploitations dérivant de la diffusion des programmes suisses, les tarifs ministériels correspondants étant légèrement supérieurs à ceux de l'an précédent. Fr. 1 138 995.– ont été adressés aux sociétés sœurs étrangères pour la rémunération des exploitations dérivant de la diffusion dans les programmes étrangers reçus en Suisse.

La SSA a en outre procédé à la répartition de droits restés en suspens concernant des exploitations 2004, ainsi qu'à la répartition finale concernant les exploitations 2000.

Œuvres audiovisuelles

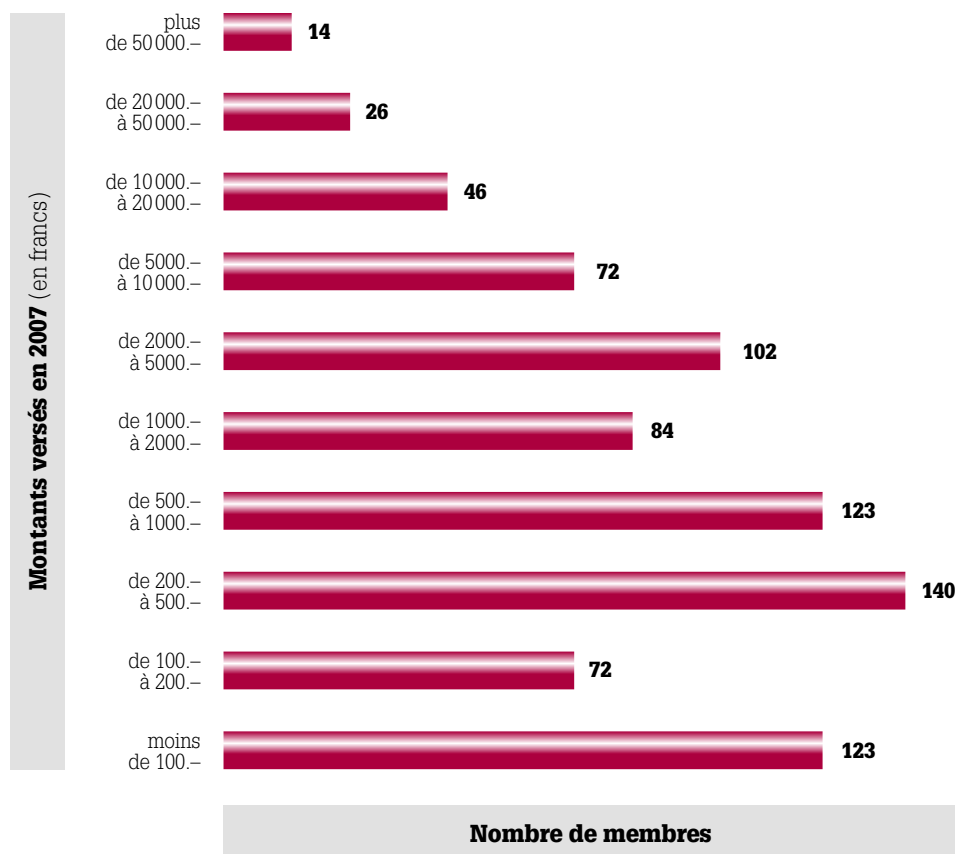
En vertu de la convention de collaboration avec SUISSIMAGE, la SSA est responsable de la répartition des droits soumis à la gestion collective obligatoire en ce qui concerne les auteurs d'œuvres audiovisuelles francophones. Lors de la répartition ordinaire concernant les exploitations 2006, effectuée en décembre 2007, Fr. 2 328 588.– ont été versés aux ayants droit suisses et étrangers. 28 programmes de télévision ont été pris en considération pour cette répartition. La coordination des travaux entre la SSA et SUISSIMAGE s'est déroulée de manière très efficace.

En outre, la SSA a procédé à un décompte complémentaire de droits pour les exploitations 2004, ainsi qu'à la répartition finale concernant les exploitations 2000.

En parallèle, les mêmes exploitations ont fait l'objet de versements de droits aux auteurs d'œuvres non francophones affiliés à la SSA, la SACD ou la SCAM.

2.6 Versements aux membres

La SSA a versé des redevances à 802 auteurs membres ou leurs ayants droit. Par rapport à l'exercice précédent, le nombre de bénéficiaires a augmenté (+5.94 %). Le montant total versé s'est élevé à 3,832 mio. fr. (-0.23 %).



2.7 Droits en provenance de sociétés étrangères

465 membres de la SSA ont bénéficié de recettes résultant de l'exploitation de leurs œuvres à l'étranger : au total, Fr. 1 047 349.- ont été portés au crédit des comptes individuels. Les droits de représentation et les droits d'émission, provenant (dans l'ordre d'importance) de France, d'Italie et de Belgique, représentent leurs sources de revenus les plus importantes.

2.8 Versements aux sociétés sœurs étrangères

La SSA a versé Fr. 8 790 380.- de droits à 23 sociétés sœurs étrangères établies dans 17 pays différents : Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Canada, Espagne, France, Grande-Bretagne, Italie, Lettonie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Rép. Tchèque, Suède et Uruguay. Les types d'exploitation donnant lieu à ces versements varient en fonction des domaines de gestion des sociétés sœurs.

2.9 Nouvelles formes d'exploitation

Les droits perçus pour les nouvelles formes d'exploitation des œuvres ont tous été répartis aux auteurs concernés dans les meilleurs délais soit généralement dans le mois qui suivait l'encaissement de la facture.

3 Membres

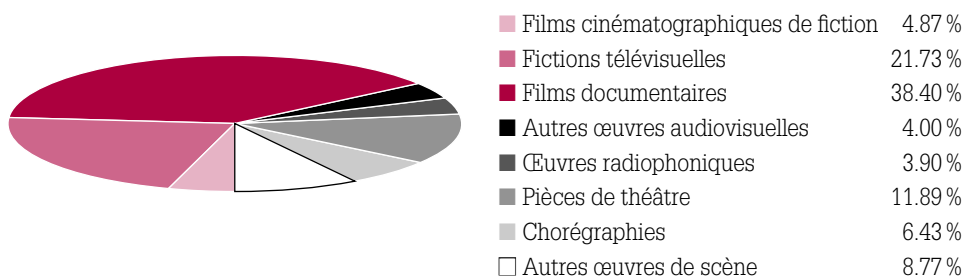
3.1 Evolution

Le 31 décembre 2007, l'effectif des membres de la société était de 1885 auteurs et ayants droit. En 2007, la SSA a enregistré 82 nouvelles adhésions et 20 révocations de mandats de gestion (démissions comprises).

La SSA déplore les décès de MM. Bernard André alias Bernard Bengloan, Jean Balissat, Maurice Béjart, Bénédicte Gampert, Emile Gardaz, Emile Henchoz, Yvan Dalain, Jack Rollan, François Silvant, Fernand Tauxe.

3.2 Déclarations d'œuvres

Les membres ont déclaré 1026 œuvres au répertoire de la SSA. Ce nombre a augmenté de 20.6 % par rapport à l'an précédent. Il s'agit du nombre le plus élevé jamais constaté. Voici leur répartition détaillée par nature d'œuvre :



3.3 Carte de membre SSA

Tous les deux ans vers mi-décembre, nous faisons parvenir à tous nos membres leur nouvelle carte de membre SSA donnant droit à des réductions dans certains lieux culturels suisses. La liste des théâtres offrant des réductions aux porteurs de la carte est régulièrement actualisée. Dans notre offre, il y a aussi quelques cinémas mais peu car les salles de cinéma ont leur propre carte de fidélité.

La liste complète des avantages offerts aux titulaires de cette carte se trouve sur notre site internet : www.ssa.ch/je_suis_auteur/membre_SSA/carte_de_membre.

3.4 Composition du sociétariat

Les sociétaires et mandants de la SSA sont majoritairement romands et masculins :

Proportion des membres SSA selon la langue

Français	89.0 %
Allemand	6.5 %
Italien	4.0 %
autres	0.5 %

Proportion des sociétaires et mandants selon le sexe

Masculin	70 %
Féminin	30 %

4 Gestion

4.1 Répartition des frais

Les frais généraux pour l'année 2007, une fois déduits les revenus externes (sources diverses, intérêts bancaires etc.) s'élèvent à Fr. 2 916 084.– (soit Fr. 3 370 910.– moins Fr. 454 826.–). En tenant compte de l'encaissement global des droits en 2007, soit Fr. 17 985 576.–, cela représente un taux de frais général de 16.21 % (16.22 % en 2006).

Frais (en francs)	2006	2006	2007	2007
Droits audiovisuels	2 204 833	17.77 %	2 264 103	16.95 %
Droits de représentation	593 997	17.96 %	651 981	18.45 %
Droits en provenance de l'étranger	-	-	-	-

4.2 Utilisation des droits

(en francs)	2006	2007	%
Encaissement global	17 249 475	17 985 576	100.00
Frais nets	2 798 548	2 916 083	16.21
Attributions fonds de solidarité	26 500	17 276	0.10
Attributions fonds culturel	723 836	814 149	4.53
Attributions fonds de prévoyance	377 314	419 149	2.33
Somme des droits nets à répartir	13 323 277	13 818 919	76.83

5 Relations exté

5.1 SUISSIMAGE

À la fin de l'année 2007, les accords de coopération signés par SUISSIMAGE et la SSA sont entrés dans leur dixième année d'application. Les deux sociétés ont pu modifier certaines clauses du contrat afin d'améliorer encore leur collaboration. Durant cette année, cinq séances de direction ont eu lieu ainsi que plusieurs réunions techniques pour mettre au point les stratégies communes. D'autre part, le comité de coordination s'est réuni une fois pour faire le point sur cette collaboration.

Toutes les activités de gestion du répertoire audiovisuel ont été discutées et préparées ensemble. SUISSIMAGE et la SSA ont pris position de manière unie face aux nouvelles utilisations de la vidéo à la demande.

Sur le plan international, dans le cas de contacts avec de nouvelles sociétés audiovisuelles, SUISSIMAGE et la SSA proposent des contrats tripartites, preuve supplémentaire de leur étroite collaboration.

La Fondation culturelle de SUISSIMAGE et le Fonds culturel de la SSA collaborent activement pour diverses actions. Chacune des deux entités continue à développer ses actions propres. En parallèle, elles se présentent ensemble lors des différents festivals de films en Suisse, en remettant notamment un certain nombre de prix en commun. Des réunions régulières des responsables des deux fonds permettent d'harmoniser et de maximiser les actions culturelles séparées ou communes des deux sociétés.

5.2 ISAN-BERNE

Dans notre dernier rapport annuel, nous avons insisté sur les retards pris dans le développement de cette norme. Nous constatons heureusement une certaine accélération de son évolution sur le plan mondial. Actuellement, plus d'une quinzaine d'agences d'enregistrement ont été créées dans le monde et certaines sont très actives et font commencer sérieusement l'utilisation d'ISAN. Aujourd'hui, tous les nouveaux supports DVD en haute définition (ex. Blue Ray) doivent obligatoirement comporter le numéro ISAN. En

Espagne, une des grandes sociétés de vidéo à la demande ne travaille plus qu'avec l'identifiant d'ISAN.

Aux Etats-Unis, la firme Microsoft enregistre un numéro ISAN pour chacun de ses produits (programmes etc.). Des accords entre les principales sociétés mondiales de « watermarking » les ont conduites à conclure des contrats avec ISAN pour intégrer ce numéro dans leur codage. En ce qui concerne la base de donnée centralisée à Genève, elle a aujourd'hui largement dépassé le demi million d'œuvres enregistrées.

Cependant, malgré ces nouvelles positives, l'utilisation généralisée de cette norme n'est pas encore établie. Les diffuseurs sont actuellement en discussion pour franchir le pas.

Les conséquences de ce retard impliquent que les trois sociétés porteuses de l'agence ISAN-Berne (SUISS-IMAGE, SWISSPERFORM et la SSA) doivent continuer à soutenir financièrement cette agence et, en conséquence, décaler les échéances de remboursement des prêts effectués pour son démarrage.

Il faut préciser que la norme ISAN et son utilisation seront dans un certain nombre d'années indispensables à la poursuite d'une gestion rationnelle et performante des œuvres audiovisuelles dans le monde numérique.

5.3 Sociétés suisses

Idèlement, la SSA a participé aux différentes activités des sociétés suisses dont elle est membre, soit :

ALAI Suisse (Association littéraire et artistique internationale), SUISSCULTURE, SAFE (Association suisse de lutte contre le piratage), MEMORIAV (Association pour la sauvegarde des archives), SuisseTHEATRE ITI, Teleproduktions-Fonds (Fonds de production télévisuelle). Concernant ce dernier, le Fonds culturel de la SSA y participe avec un soutien financier important.

La SSA demeure toujours active dans la gestion de CH-DRAMATURGIE, qui a d'ailleurs élargi son comité en fin d'année afin de mieux servir les intérêts des auteurs de théâtre.

La coopération avec les quatre autres sociétés sœurs suisses (SUISA, ProLitteris, SWISSPERFORM et SUISS-IMAGE) continue à être dynamique, notamment dans le domaine des tarifs communs (TC1-9). Les séances du comité de coordination ont lieu environ tous les deux mois et permettent en présence des responsables des cinq sociétés de définir des objectifs communs de gestion en Suisse. Ce comité a préparé les différentes actions nécessaires à faire connaître les enjeux de la révision de la LDA (Loi fédérale sur le droit d'auteur), révision qui a finalement été acceptée très largement par le parlement suisse en octobre 2007. La nouvelle loi devrait entrer en vigueur au milieu de 2008 et permettre ainsi à la Suisse de ratifier les deux conventions de l'OMPI signées en 1996.

Les cinq sociétés ont également pris part à deux réunions organisées par l'Institut fédéral de la propriété

intellectuelle (IPI). L'institut est l'organe de contrôle des sociétés gérant les droits de gestion collective obligatoire, tel que défini dans la loi.

La première séance (séance annuelle régulière) a permis de faire le point sur l'année écoulée, alors que lors de la deuxième réunion la discussion a porté sur la technique de surveillance de l'institut quant à l'activité des sociétés de gestion de droit d'auteur. Certaines associations d'utilisateurs font pression pour un contrôle plus poussé et détaillé de la gestion des sociétés d'auteurs. De son côté, l'IPI propose des unifications et principes de gestion et de contrôle similaires pour toutes les sociétés. Il s'agit cependant toujours de garder un équilibre juste entre le coût de cette transparence, son utilité et l'intérêt des auteurs. Nous ne devons pas oublier que les droits de gestion collective obligatoire ont été introduits dans la loi afin de limiter la propriété des auteurs, et ainsi faciliter l'accès aux utilisateurs. Nous avons trop souvent l'impression que tout cet arsenal est d'abord à l'avantage des grands utilisateurs pour limiter les droits des auteurs.

La commission de relation publique des cinq sociétés a poursuivi son travail pour mieux faire connaître le droit d'auteur, notamment au cours d'une campagne d'information dans des établissements scolaires.



5.4 Relations internationales

CISAC (Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs)

Le directeur général a confirmé son intérêt pour un développement dynamique de la défense des intérêts des domaines audiovisuels et dramatiques. De nombreuses réunions et discussions ont permis de mieux cerner et fortifier ces domaines dans le cadre d'une meilleure collaboration sur le plan international. Un pas important a été franchi par la CISAC en définissant un cadre de règles obligatoires pour toutes les sociétés afin de mieux harmoniser leurs activités et aussi de les obliger à collaborer ensemble plus activement.

Un code de conduite a été élaboré qui sera soumis à l'assemblée générale de la CISAC en 2008.

La SSA a activement participé aux réunions suivantes de la CISAC :

- Commission technique du répertoire audiovisuel et dramatique à Punta del Este en Uruguay (Pierre-Henri Dumont et Jürg Ruchti).
- Assemblée générale et Sommet mondial du droit d'auteur à Bruxelles (Claude Champion et Pierre-Henri Dumont). A cette occasion a été élu le nouveau vice-président de la CISAC, Alfonso Cuarón, cinéaste.
- Journées CIS (Common Information System) à Saint-Domingue et à Séville (Pierre-Henri Dumont pour les deux réunions et Jürg Ruchti pour la dernière).


- CIADLV (Conseil international des auteurs dramatiques, littéraires et audiovisuels). Ce conseil, présidé par Claude Champion, s'est réuni à Londres et a permis de nombreux échanges d'idées entre auteurs.

ALAI (Association littéraire et artistique internationale)

Le congrès de cette association a eu lieu pour la première fois en Amérique latine à Punta del Este (à la suite de la Commission technique de la CISAC). La SSA y était représentée par son directeur, Pierre-Henri Dumont, qui est également membre du Comité exécutif et trésorier. Ce congrès a permis de réunir de nombreuses personnalités du monde du droit d'auteur en Amérique latine et de sensibiliser les autorités sur l'importance de ce domaine. Il faut préciser que l'Amérique du Sud est probablement le continent le plus dynamique dans le développement et la défense des droits d'auteurs après l'Europe.

6 Communication

A Propos et Courriel

 *A Propos*, bulletin de la SSA publié à 2300 exemplaires, est paru pour la dernière année sous cette forme graphique. La Commission de la communication a planché sur une nouvelle maquette dans le souci de toujours mieux informer les lecteurs. Le courriel envoyé quatre fois par an et le dossier complémentaire (*Tiré à Part*) suivront cette évolution graphique.

Les avancées technologiques soulèvent de nombreuses questions quant aux droits d'auteur. A travers plusieurs articles – la vidéo à la demande, les licences Creative Commons, la gestion numérique des droits (DRM - Digital Rights Management) – l'*A Propos* a parlé de ces nouvelles techniques.

Le dernier *Tiré à Part*, sous le titre « Accompagner les auteurs, des initiatives qui mènent à la scène », a présenté les différents ateliers, stages et cours qui permettent aux auteurs dramatiques de développer leur savoir-faire. Ces formations contribuent à rendre plus visibles les auteurs romands dont, comme l'a révélé un article de l'*A Propos* n° 86, la participation sur les scènes romandes à la rentrée 2007 est exceptionnelle (près d'un quart des textes joués).

Ces différentes publications sont disponibles en pdf sur le site www.ssa.ch/documents/publications.

7 Activité des Fonds

7.1 Fonds culturel

Le Fonds culturel de la SSA a compté 204 auteurs participant aux actions qu'il a organisées. Le montant total des dépenses, y compris celles des frais d'organisation, de jurys et de fonctionnement, est de Fr. 829 661.–.

Soutien aux créateurs de l'audiovisuel

Bourses SSA pour le développement de scénarios de longs métrages de fiction (cinéma et télévision)

Trois bourses de Fr. 25 000.– pour les projets :

La Cosmétique du Bonheur de Ruxandra Zenide et Alexandre Iordachescu / Elefant Film

Der Kreis de Urs Frey et Marcel Gisler / Contrast Film

Sexy Boy de Anna Luif / Das Kollektiv für audiovisuelle Werke

La proclamation des lauréats a eu lieu dans le cadre de la Journée du cinéma suisse au Festival de Locarno.

Bourses SSA pour le développement de films documentaires (longs métrages destinés au cinéma ou à la télévision)

Trois bourses de Fr. 10 000.– pour les projets :

Money de Jean-Stéphane Bron / Saga Production

The End of Time de Peter Mettler / Maximage

Himmel und Hölle de Dieter Fahrer / Balzli & Fahrer

La proclamation des lauréats a eu lieu dans le cadre de la Journée du cinéma suisse au Festival de Locarno.

Prix de la relève SSA / SUISSIMAGE

Fr. 15 000.– pour le meilleur court métrage à *Nachtflattern* de Carmen Stadler

Fr. 10 000.– pour le meilleur film d'animation à *Birdy* de Dennis Furrer

Fr. 5 000.– pour le Prix du public à *Mahlzeit* de Lynn Gerlach et Irmgard Walthert

La proclamation des prix a eu lieu dans le cadre des Journées cinématographiques de Soleure.

Participation au **Fonds de production télévisuelle S.à.r.l.** : Fr. 80 000.–. Créé par SWISSPERFORM, SUISSIMAGE et la SSA.

Participation au **Fonds REGIO Films** : Fr. 30 000.–. Financé par la Loterie Romande, la TSR, SUISSIMAGE, la SSA et certains cantons et villes de Suisse romande.

Participation au **Fondo FilmPlus della Svizzera italiana** : Fr. 20 000.–. Créé par le Canton du Tessin avec le soutien de l'Office fédéral de la culture.

Soutien avec FOCAL de l'**Atelier Grand Nord** : Fr. 6 988.–. L'atelier s'est déroulé en mars au Québec, réunissant des scénaristes de long métrages de fiction de la francophonie et des scénaristes consultants. Participants suisses : Laurent Nègre avec *Opération Casablanca* et Joseph Kumbela avec *Isidore*; consultante : Jacqueline Surchat.

L'atelier initié par la SODEC (Société de développement des entreprises culturelles du Québec) est soutenu au Québec par des sponsors, en Belgique par la Communauté française, en France par le CNC et la SACD (ainsi que les sections québécoise et belge).

Prix SSA / SUISSIMAGE dans les festivals de cinéma

Festival Visions du Réel

Nyon

Prix du «Jury Cinéma Suisse» (Fr. 10 000.–) à *Retour à Gorée* de Pierre-Yves Borgeaud.

Festival international du film fantastique Neuchâtel

Prix du meilleur court métrage fantastique suisse (Fr. 5 000.–) à *City Wasp* de Stephan Wicki et Steven Tod.

Festival international du court métrage Winterthur

Prix du meilleur court métrage suisse (Fr. 5 000.–) à *Twist* de Alexia Walther.

Festival international de films Fribourg

«Prix Spécial du Jury» (Fr. 5 000.–) à *Roma wa la n'tourma* de Tariq Tegua (Algérie/France/Allemagne).

Soutien aux créateurs de la scène

TEXTES→en→SCÈNES

En collaboration avec Pro Helvetia, le Pour-cent culturel Migros, l'association Autrices et Auteurs de Suisse (AdS), soutenu par la Loterie Romande et en partenariat avec onze théâtres romands (Arsenic, Lausanne/Le Poche, Genève/Les Osses, Fribourg/Théâtre du Passage, Neuchâtel/Théâtre Saint-Gervais, Genève/Théâtre Vidy-Lausanne/AmStramGram, Genève/Théâtre du Loup, Genève/Le Petit Théâtre, Lausanne/Théâtre Kléber-Méleau, Renens-Lausanne/Théâtre Populaire Romand, La Chaux-de-Fonds), le Fonds culturel a organisé la deuxième édition de l'atelier TEXTES-en-SCÈNES conduit par le dramaturge français Enzo Cormann.

Les quatre auteures choisies en 2006 par le jury (Odile Comuz, Julie Gilbert, Valérie Poirier et Nadège Reveillon) ont écrit leur pièce en résidence à L&arc à Romainmôtier.

Le 24 février 2007, les quatre pièces ont été mises en lecture scénique au Théâtre Saint-Gervais à Genève en présence d'environ 500 spectateurs. Le Théâtre des Osses (Givisiez/FR) a décidé de produire la pièce *Venus vocero* de Nadège Reveillon en avril 2008, un deuxième théâtre s'est montré intéressé par *Loin du Bal* de Valérie Poirier (production prévue en 2009).

Comme pour la première édition, ces quatre œuvres sont publiées dans la collection «Théâtre en camPoche – EN-JEUX» chez Bernard Campiche Editeur (sortie en avril 2008).

L'opération continue en janvier 2008 avec le lancement de la troisième édition de TEXTES-en-SCÈNES.

Association pour la création théâtrale contemporaine (ACTC)

En date du 3 octobre 2006 a été constituée l'ACTC par le Fonds culturel de la SSA et le Pulloff Théâtres (Lausanne). Joseph E. Voeffray (Pulloff) en est le président, Jolanda Herradi (SSA) la trésorière. Les membres de la commission artistique sont Joseph E. Voeffray, Jean-Gabriel Chobaz et Geoffrey Dyson (Pulloff). L'ACTC a pour but de promouvoir les œuvres théâtrales primées par le Fonds culturel de la SSA ou issues de ses actions, en proposant chaque année à un auteur lauréat la création de sa pièce au Pulloff Théâtres par un metteur en scène de son choix.

L'association est devenue active en 2007 en produisant sa première pièce : *En haut de l'Escalier* de Claudine Berthet, soit l'une des pièces écrites durant l'atelier TEXTES-en-SCÈNES 2004. Elle a été présentée du 18 septembre au 7 octobre 2007 dans une mise en scène d'Anne-Cécile Moser.

Au cours de l'année, la commission artistique a décidé de créer, en 2008, la pièce *Apnée* d'Anne-Frédérique Rochat (Prix SSA 2006 à l'écriture théâtrale) dans une mise en scène de Nathalie Lannuzel.

Aide à l'édition d'œuvres théâtrales

Le Fonds culturel en partenariat avec Bernard Campiche Editeur soutient financièrement la publication d'ouvrages d'auteurs membres de la SSA. Ont été publiés dans la collection «Théâtre en camPoche» cette année dans la ligne éditoriale RÉPERTOIRE : Jacques Probst (*Théâtre III*) et Michel Viala (*Théâtre incomplet I et II*).

Le budget annuel s'élève à Fr. 20 000.– pour l'édition. Les honoraires du directeur de collection, Philippe Morand, les frais et droits d'auteurs sont aussi pris en charge par le Fonds culturel.

Prix SSA à l'écriture théâtrale

Sur concours, six prix de Fr. 5000.– pour :

Quand Mamie de Noëlle Revaz (Lausanne)

Personne n'est autorisé à se comporter avec moi comme s'il me connaissait de Jean-Claude Blanc (Genève)

Rame de Eugène Meiltz (Lausanne)

La traversée du désert de Isabelle Sbrissa (Genève)

Trixi Baby de Martin Klaus M. Menzinger (Linz)

Pour chaque création par des compagnies ou théâtres professionnels, une contribution de Fr. 10 000.– est allouée.

Bourses SSA pour la traduction de pièces de théâtre

Fr. 6000.– à Yves Raeber. Traduction en allemand de la pièce en langue française *Nature morte avec Œuf* de Camille Rebetz

Fr. 3000.– à Barbara Grüter. Traduction en allemand de la pièce en langue française *La Mère et l'Enfant se portent bien* d'Olivier Chiacchiarri

Fr. 1000.– à Michel Poletti. Traduction en français de la pièce en langue italienne *Il ragazzo porcospino* de Santuzza Oberholzer.



Bourses SSA à la création chorégraphique

Fr. 10000.– à Kylie Walters (Compagnie Omithorynque) et le projet *Hollywood Angst*

Fr. 10000.– à Simone Aughterlony et le projet *The Best And The Worst Of Us*

Fr. 4000.– à Anna Röthlisberger (Compagnie Beweg-Grund) et le projet *Viaje 3:3*.

Bourses pour la composition dramatico-musicale et la musique de scène

Au cours des séances de la Commission culturelle, ou avec l'aide d'un jury, le Fonds culturel a attribué des bourses allant de Fr. 2000.– à Fr. 8000.– aux compositeurs :

Lee Maddeford pour *Eros et Psyché*

Robert Clerc pour *OpérAdôn*

Daniel Perrin pour *La Danse de la Pelouse* (spectacle chorégraphique de Dorothée Franc)

Johannes Robatel pour *Savitri* (pièce de marionnettes de la compagnie Les Bamboches)

L'Ensemble Rayé pour *La populace villageoise tremble d'effroi*

Stéphane Borel pour *MOI, tit Jack* (pièce d'Emanuelle delle Piane)

Patricia Bosshard pour *Libération sexuelle* (pièce de Dorian Rossel)

Michael Meienberg pour *Hormonschübe* (pièce de Marcel Leemann)

Stéphane Vecchione pour *En haut de l'Escalier* (pièce de Claudine Berthet).

Soutien annuel à la FSSTA

La FSSTA (Fédération suisse des sociétés de théâtre amateur) a reçu comme chaque année un soutien de Fr. 5000.–. Les troupes de théâtre amateur obtiennent, sur demande, un soutien à la création ou à la tournée.

En outre, le Fonds culturel a pris en charge une partie des frais liés au congrès annuel de la FSSTA (Fr. 915.–) ainsi que les frais de graphisme pour les nouveaux « Cahiers Théâtre » et les pochettes de CD (édition numérique des pièces, Fr. 1750.–).

Autres soutiens

En réponse à 49 demandes ponctuelles de subventions, le Fonds culturel a favorisé celles qui correspondaient le mieux à sa vocation. Somme totale: Fr. 90000.–. Sont cités entre autres :

Soutien au programme des activités 2007/08 des EAT (Ecrivains Associés du Théâtre) (Fr. 19000.– pour les deux années);

Dramenprozessor 2007/08 (Fr. 10000.–);

les « Apéros d'auteurs 2007/08 » du Théâtre Le Poche, Genève (Fr. 8000.–);

Roadmovie 2007 (Fr. 6000.–);

Autorenfestival 2007/08 du Stadttheater Bern (Fr. 5000.–);

Publication des EAT (Ecrivains Associés du Théâtre) (Fr. 5000.–);

Soutien à la campagne de SUISSECULTURE pour l'amélioration des futures lois sur l'encouragement de la culture et de la Fondation Pro Helvetia (Fr. 4000.–).

7.2 Fonds de solidarité

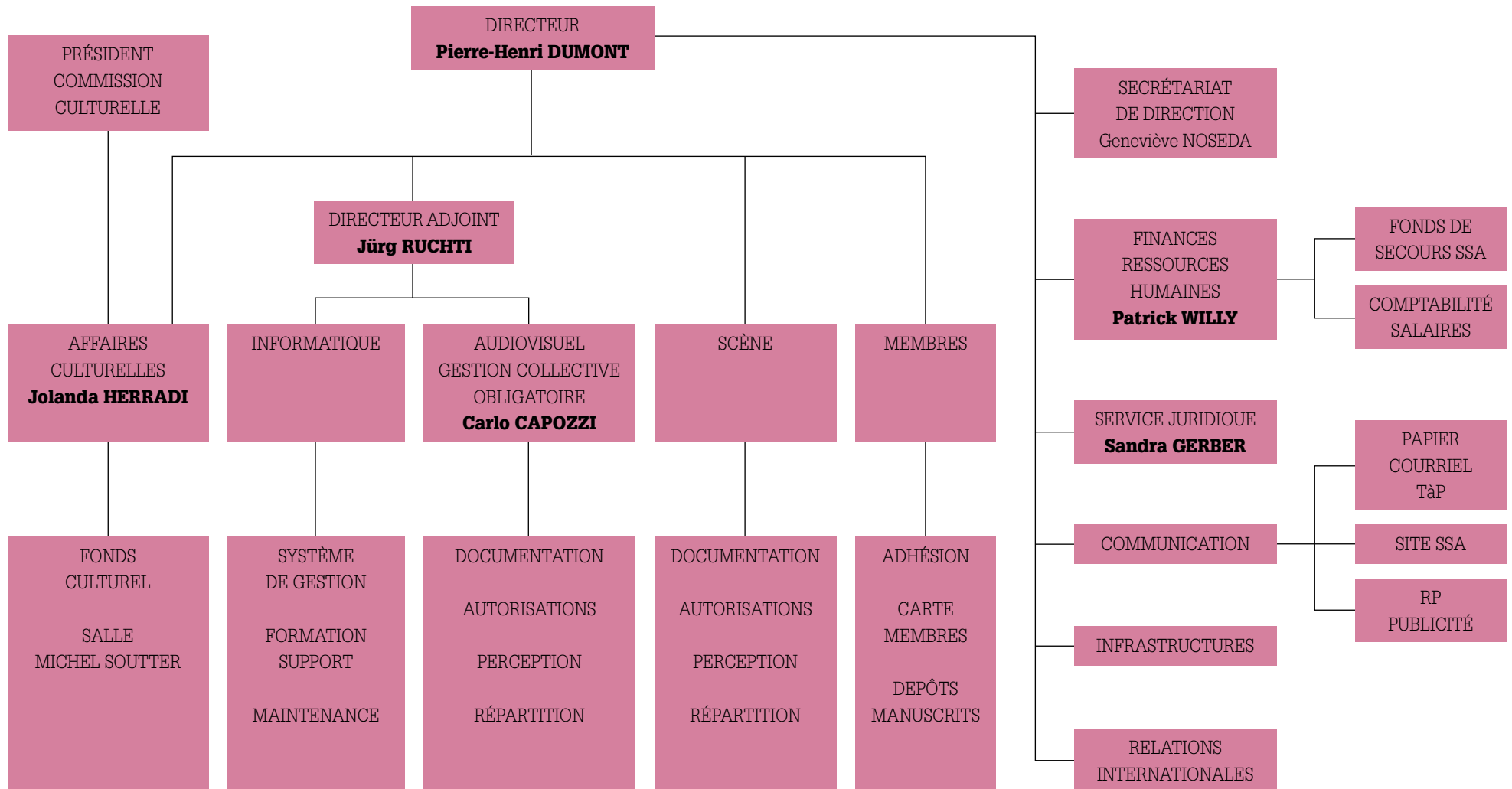
Deux auteurs ont adressé à la SSA des demandes urgentes d'aide financière. Ces demandes ont été agréées par la Commission du Fonds de solidarité. Ainsi ont été accordés deux subsides à titre gratuit de Fr. 5000.– et un prêt sans intérêts de Fr. 5000.–. Le Fonds de solidarité a participé avec Fr. 9000.– à la campagne de SUISSECULTURE pour l'amélioration des futures lois sur l'encouragement de la culture et de la Fondation Pro Helvetia, en particulier en faveur de la sécurité sociale des artistes et créateurs culturels.

7.3 Fondation de prévoyance « Fonds de secours de la SSA »

L'assemblée générale de la SSA a maintenu le taux attribué au fonds de prévoyance de 3,5 % qui avait été décidé l'année précédente. En fonction des droits encaissés, une somme nette de Fr. 374 149.– (soit Fr. 419 149.– moins la participation aux frais de la SSA: Fr. 45 000.–) a été attribuée à la fondation. Comme les années précédentes, le taux de 15 % pour les primes uniques annuelles de nos membres à la Bâloise Assurances a été versé. Pour l'année 2007, 32 rentes, dans le cadre des clauses de transition, ont été payées. La Fondation de prévoyance a versé 208 primes uniques. Elle gère 396 comptes d'auteurs. Le Conseil de fondation s'est réuni une fois au mois de mai pour approuver les comptes et fixer le taux d'attribution de la prime unique.

8 Organisation

8.1 Organigramme de l'administration (situation au 1^{er} juin 2008)



8.2 Personnel (situation au 1^{er} juin 2008)

Madeleine BACHELET	département audiovisuel
Stéphanie BAUMANN	départements finances et scène
Marinella BERTELLI	département audiovisuel
Carlo CAPOZZI	responsable des opérations à l'audiovisuel
Patricia BEAUVERD	département scène
Olivia DUMONT	réception, administration générale et comptabilité
Pierre-Henri DUMONT	directeur
Elodie DUPRAZ	département scène
Marie GENTON	département audiovisuel et services membres
Sandra GERBER	responsable du service juridique
Jolanda HERRADI	déléguée aux affaires culturelles
Nathalie JAYET	bulletins d'information de la SSA et département audiovisuel
Simone LIENHARD	département audiovisuel
Geneviève NOSEDA	secrétaire de direction, administration générale et secrétariat ressources humaines
Jürg RUCHTI	directeur adjoint , responsable départements audiovisuel et informatique. Par ses fonctions, il est également impliqué dans la communication et les relations internationales
Marianne TIHON	affaires culturelles, secrétariat, salle Michel Soutter, dépôts de manuscrits
Brigitte TSCHUDIN	département scène
Tiziana TRAVERSO	département scène
Patrick WILLY	responsable des finances et des ressources humaines

Au 1^{er} juin 2008, l'effectif total s'élève à 17 postes ou 19 personnes. Dans le courant de l'année 2007, nous avons supprimé le poste de l'informaticien. Les travaux informatiques sont externalisés.

A la suite de différentes mutations internes, nous avons engagé M^{me} Brigitte Tschudin le 1^{er} avril 2007 en tant que collaboratrice scène et augmenté le temps de travail de ce département.

Par ailleurs, M^{me} Madeleine Kirchner ayant quitté la société à fin avril 2008, M^{me} Patricia Beauverd a été engagée le 1^{er} mai 2008 en tant que collaboratrice scène. M^{me} Beauverd est de langue maternelle française, parle suisse allemand et a de très bonnes connaissances des langues allemande et anglaise.

M^{me} Stéphanie Baumann occupe dès avril 2008 le poste d'aide-comptable et collabore au sein des départements finances et scène. M^{me} Olivia Dumont reprend ainsi le poste de téléphoniste-réceptionniste.

M^{me} Simiane Turin a quitté la SSA après avoir passé avec succès ses examens de maturité professionnelle commerciale (MPC) en juin 2007. Depuis le mois d'août 2007, M. Michele Scandamarre effectue à la SSA son stage MPC de 10 mois.

9 Organes

9.1 Assemblée générale

Elle s'est tenue le 9 juin 2007 au Théâtre Vidy-Lausanne. Après les rapports de Claude Champion (président) et Pierre-Henri Dumont (directeur), l'assemblée a approuvé à l'unanimité le Rapport annuel et les comptes 2006 en suivant ainsi le rapport de l'organe de contrôle. Elle a donné décharge au Conseil d'administration et à l'organe de contrôle. Elle a renouvelé pour trois ans cinq mandats d'administrateurs (Fabienne Berger, Gérald Chevrolet, Louis Crelier, Isabelle Daccord et Marcel Schüpbach).

L'assemblée a encore accepté d'adapter pour l'année 2007 les taux attribués aux différents Fonds de la société, soit : Fonds de prévoyance 3,5 % (inchangé), Fonds de solidarité 0,1 % (2006 : 0,2 %) et Fonds culturel 6,4 % (2006 : 6,3 %).

M^e Philippe Zoelly, président de la Fondation Fonds de secours SSA (Fonds de prévoyance), a ensuite présenté le bilan de ce fonds en faveur des auteurs. L'assemblée a encore renouvelé pour trois ans trois mandats de membres du Conseil de Fondation (Antoine Jaccoud, Christiane Kolla et Emanuelle delle Piane).

L'assemblée s'est terminée avec l'apéritif et le repas servis sur la terrasse du théâtre. Les membres et invités avaient ensuite la possibilité d'assister à deux spectacles au programme du Théâtre Vidy-Lausanne.

9.2 Conseil d'administration & commissions

(situation au 1^{er} janvier 2008)

Conseil d'administration	Gestion & Juridique	Culturelle	Communication & Publications	Fonds de Solidarité
Claude Champion – Président	▪	Président	▪	Président
Charles Lombard – Vice-président			▪	
Fabienne Berger		▪		▪
Fulvio Bernasconi		▪		
Gérald Chevrolet			▪	
Louis Crelier	▪	▪		
Isabelle Daccord			Présidente	
Zoltan Horvath		▪	▪	
Sandra Korol		▪	▪	
Emanuelle delle Piane	▪	▪		
Denis Rabaglia	▪	▪		
Dominique de Rivaz				▪
Marcel Schüpbach	▪	▪		
M ^e Philippe Zoelly	Président			▪

Le Conseil d'administration s'est réuni à 5 reprises et les commissions du conseil (Gestion & Juridique, Culturelle, Communication & Publications, Fonds de Solidarité) ont tenu 12 séances.



10 Bilan et Comptes

10.1 Bilan au 31 décembre 2007

ACTIF (en francs)	2006	2007
Banques et placements	9 374 946.01	11 096 515.31
Chèques Postaux	29 760.35	10 719.45
Caisse	378.05	661.25
Impôt anticipé	71 328.96	74 451.71
Débiteurs	2 772 786.66	2 145 841.68
Actifs transitoires	350 203.38	367 778.27
Actifs circulants	12 599 403.41	13 695 967.67
Mobilier et agencement de bureau	540 722.10	551 085.45
Fonds d'amortissement	-396 373.30	-424 436.40
Machines de bureau	188 896.95	170 714.55
Fonds d'amortissement	-147 684.74	-118 450.45
Aménagement salle multi-fonctions	126 497.45	126 497.45
Fonds d'amortissement	-110 107.10	-119 917.60
Ordinateurs	197 727.90	180 901.35
Fonds d'amortissement	-191 762.45	-157 211.20
Logiciels	662 145.63	686 064.88
Fonds d'amortissement	-579 196.48	-616 670.78
Participation	25 000.00	25 000.00
Immobilisations	315 865.96	303 577.25
TOTAL DE L'ACTIF	12 915 269.37	13 999 544.92

PASSIF (en francs)	2006	2007
Droits à répartir	11 361 395.99	12 423 181.45
Fonds de secours SSA	332 314.76	374 149.26
Passifs transitoires	148 602.21	103 054.62
Fonds étrangers	11 842 312.96	12 900 385.33
Fonds de solidarité	124 554.41	117 830.68
Fonds culturel	809 930.48	844 656.02
Réserve pour droits à répartir	127 094.90	125 294.90
Résultat reporté	11 092.65	11 376.62
Résultat de l'exercice	283.97	1.37
Fonds propres	1 072 956.41	1 099 159.59
TOTAL DU PASSIF	12 915 269.37	13 999 544.92

10.2 Annexe

(en francs)	2006	2007
Valeurs d'assurance-incendie des immobilisations corporelles		
-Mobilier et machines de bureau	695 000	855 000
-Ordinateurs et logiciels	270 000	280 000
Caution bancaire en faveur de tiers	27 000	27 000
Participation		
-Participation de 1/3 du capital de l'association ISAN-BERNE	25 000	25 000

10.3 Compte de profits et pertes de l'exercice 2007

PRODUITS (en francs)	2006	2007
Commissions de perception représentations publiques	593 997.45	651 981.30
Commissions de perception audiovisuel	1 248 076.99	1 318 010.33
Commissions de perception droits de gestion collective	956 757.52	946 093.14
Participation frais Fonds culturel	124 810.35	181 970.15
Intérêts bancaires	179 376.39	212 719.33
Recettes diverses	55 201.41	60 137.25
Total des produits	3 158 220.11	3 370 911.50
CHARGES (en francs)		
Frais de gestion, honoraires et frais informatique	554 181.02	643 255.25
Frais assemblée générale, Conseil d'administration et mandats	194 244.10	249 785.40
Salaires et charges sociales	1 894 152.49	1 955 044.65
Loyers et charges d'entretien	304 017.64	316 231.74
Frais divers de bureau	79 750.38	82 145.83
Amortissements	131 590.51	124 447.26
Total des charges	3 157 936.14	3 370 910.13
BENEFICE NET DE L'EXERCICE	283.97	1.37

10.4 Commentaires

Bilan

L'augmentation de l'actif est directement liée à l'encaissement de droits. Il y a de même une légère diminution du poste débiteur.

Au passif nous avons comme conséquence une augmentation du poste « droits à répartir ». Une autre conséquence est la légère hausse des attributions versées au fonds culturel et à la fondation de prévoyance.

Profits et Pertes - Charges

Pour l'année 2007, l'augmentation des charges est de 6.74 %, par rapport à 5.52 % budgeté.

Frais de gestion, honoraires et frais informatiques

L'augmentation de près de 16 % provient pour plus de la moitié de la dotation « provision pour moins-value sur titres » (largement compensée par l'augmentation sensible des revenus financiers en découlant), et par le poste « déplacements » lié aux activités internationales de la société. De même, le travail de fond effectué pour l'information aux membres, avec notamment le bulletin d'information *A Propos* qui a changé de nom avec « Papier » a impliqué un accroissement des coûts d'édition.

Le coût des outils tels les fichiers internationaux est également en hausse. Ceci est lié aux investissements nécessaires pour doter la société d'outils performants pour les prochaines années. La SSA travaille dans ce domaine en étroite collaboration avec les sociétés soeurs nationales et internationales.

Les autres éléments de ce poste sont stables, à l'exception des cotisations internationales, des honoraires comptables et juridiques qui sont en baisse.

Frais assemblée générale, Conseil d'administration et mandats

L'augmentation de 28 % est liée en majorité aux coûts de prévoyance et aux frais de déplacement liés à la nomination du président de la SSA en tant que président du CIADLV (Conseil international des auteurs de l'audiovisuel, dramatique et littéraire).



Ce conseil est un des organes primordiaux de la CISAC (Confédération internationale des auteurs et compositeurs) qui regroupe des auteurs du monde entier actif dans ces domaines. Il se réunit régulièrement pour discuter et proposer des solutions pour améliorer le travail des auteurs.

Les autres éléments de ce poste sont stables par rapport à l'année précédente.

Salaires et charges sociales

L'augmentation globale de 3,2% est liée à l'indexation des salaires, de la prévoyance professionnelle ainsi qu'à divers frais de personnel liés aux changements et remplacement de certains postes de travail.

Pour l'année 2007 il n'y a pas eu d'augmentation de l'effectif du personnel.

Au total ce poste représente 58% des frais généraux totaux de la société contre 59,5% en 2006. Ce pourcentage correspond tout à fait à l'activité d'une société de service.

Loyer et charges d'entretien

La légère augmentation de 4% provient de l'indexation des locaux qui se fait automatiquement chaque année. Les charges de nettoyage sont en légère hausse alors que celles d'entretien général sont en baisse.

Frais divers de bureau

L'augmentation de ce poste est de 3%. Celle-ci est due essentiellement à un léger accroissement des frais d'imprimerie, ainsi que ceux de l'entretien des machines de bureau.

Amortissement

Les amortissements sont en légère baisse, avec une diminution de 5%. Celle-ci concerne essentiellement le poste ordinateur et logiciel. L'amortissement est fait de la manière suivante :

- mobilier et agencement de bureau sur une période de 8 ans
- machines de bureau sur une période de 5 ans
- ordinateurs et logiciels généraux sur une période 3 ans
- logiciels spécifiques pour la SSA ainsi que pour le site sur une période de 5 ans.

Profits et Pertes - Recettes

L'augmentation des encaissements de droits pour l'année 2007 est de 4,27%. A l'exception des droits en provenance de l'étranger, tous les secteurs sont en augmentation.

L'augmentation des encaissements de droits nous a permis pour certains domaines de diminuer le taux de frais appliqué à ceux-ci. Cela concerne les domaines de la perception audiovisuelle et de la gestion collective obligatoire.

- commissions de perception des droits de représentations publiques Fr. 651 981.- (+ 9%)
- commissions de perception audiovisuelle Fr. 1 318 010.- (+ 5,6%)
- commissions de perceptions des droits de gestion collective obligatoire Fr. 946 093.- (- 1,1%)
- il n'y a pas de commission de perception prise sur l'encaissement des droits en provenance de sociétés sœurs étrangères.

L'augmentation de 26,5% des revenus divers est due essentiellement à la hausse des revenus financiers liés aux placements de la SSA (au total Fr. 212 719.- d'intérêts bancaires).

50% des recettes diverses proviennent des coûts engendrés par les Fonds de solidarité et Fonds culturels de même que par la Fondation de prévoyance de la SSA. Les frais d'administration de ces fonds et de la fondation par la SSA sont pris en déduction des attributions faites pour leur fonctionnement.

C'est le Fonds culturel qui génère la plus grande partie de ces frais récupérés. Il est indispensable que ces frais ne soient pas pris en plus des attributions afin de respecter la règle maximum de 10% des droits nets pour l'attribution aux divers fonds.



11 Rapport de l'organe de révision

**A l'Assemblée générale ordinaire des Associés
de la SOCIÉTÉ SUISSE DES AUTEURS
Société Coopérative
LAUSANNE**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Associés,

En notre qualité d'organe de révision de votre société, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes, annexe) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2007.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'administration alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les règles de la profession en Suisse. Ces règles requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significati-

ves en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 14 mars 2008

L'organe de révision
ALBER & ROLLE
Experts-comptables Associés S.A.

Jean-Charles VITALI
Agent fiduciaire avec brevet fédéral
Responsable du mandat

Hubert ROLLE
Expert-comptable diplômé

Annexes

Comptes annuels comprenant :
Bilan au 31 décembre 2007 d'un total actif
de Fr. 13 999 544.92
Compte de profits et pertes présentant un bénéfice
de Fr. 1.37
Annexe au bilan au 31 décembre 2007

Les photographies de ce Rapport annuel 2007 évoquent les répertoires gérés par la SSA. Elles représentent toutes des œuvres d'auteurs membres de la société, créées au cours de l'année. Leur choix a été effectué librement par les rédacteurs du rapport en raison de leurs qualités d'expression et ne prétend à aucune exhaustivité.

Cahier français

- Page 2 *FUORI DALLE CORDE* long métrage de fiction de Fulvio Bernasconi
scénario Fulvio Bernasconi, Vincenza Consoli, avec Maya Sansa (© Ventura Film)
- Page 7 *FRANKENSTEIN!* chorégraphie de Guilherme Botelho, par la Compagnie Alias
danseuse Alessandra Mattana (photo Gregory Batardon)
- Page 10 *AU BOUT DU ROULEAU* pièce de Manon Pulver
avec Claude-Inga Barbey (photo Carole Parodi)
- Page 16 *1 JOURNÉE* long métrage de fiction de Jacob Berger
scénario Jacob Berger, Noémie Kocher, avec Louis Dussol (© Vega Film)
- Page 20 *LOIN DU BAL* pièce de Valérie Poirier en lecture publique TEXTES-en-SCÈNES
avec André Steiger, Monique Mani, Jane Friedrich et Samuel Grilli (photo Carole Parodi)
- Page 25 *VOLTAIRE ET L'AFFAIRE CALAS* téléfilm de Francis Reusser
scénario Alain Moreau, avec Barbara Schulz, Claude Rich (photo Philippe Christin/TSR)
- Page 28 *INCIDENCES* chorégraphie de Foofwa d'Imobilité
avec Maud Liardon, Foofwa d'Imobilité, Filibert Tologo (photo Steve Iuncker)
- Page 30 *LE CRÉNEAU*, court métrage de fiction de Frédéric Mermoud
avec Emmanuelle Devos, Hyppolyte Girardot (photo Jimmy Delpire)

Cahier allemand

- Page 2 *EN HAUT DE L'ESCALIER* pièce de Claudine Berthet
avec Michel Cassagne et Anne-Shlomit Deonna (photo Nicole Seiler)
- Page 7 *DANS LA PEAU* film d'animation de Zoltán Horváth, scénario Zoltán Horváth
avec Blanche Veisberg, Pascal Oumaklouf (photo Cécile Plais)
- Page 11 *PYRRHUS HILTON* création et mise en scène de Marielle Pinsard, avec Anne Dellaye, (photo Christian Lutz)
- Page 15 *LA VRAIE VIE EST AILLEURS* long métrage de fiction de Frédéric Choffat
scénario Frédéric Choffat, Julie Gilbert, avec Jasna Kohoutova, Dorian Rossel (photo Carine Roth/arkive.ch)
- Page 19 *SPEED* chorégraphie de Katarzyna Gdaniec et Marco Cantalupo
avec Elodie Boulet, Gérald Durand (photo Gert Weigelt)
- Page 23 *BLUMENKABARETT* chorégraphie de Cisco Aznar, par la Compagnie Buissonnière
avec Jean-Philippe Guilois, Laure Dupont, Léonard Bertholet, Claire Valat, Jonas Bättig, Andreas Pfiffner
(photo Nicolas Delaroche)
- Page 27 *NAISSANCE DE LA VIOLENCE* pièce de Jérôme Richer
avec Delphine Horst, Antonio Troilo (photo Isabelle Meister)

Impressum

Rédaction

Claude Champion
Pierre-Henri Dumont
Jürg Ruchti
Jolanda Herradi
Geneviève Nosedà Guignard

Graphisme

Dizain, Jean-Pascal Buri, Lausanne

Impression

Presses Centrales Lausanne SA

Société Suisse des Auteurs

Rue Centrale 12-14
Case postale 7463
CH-1002 Lausanne

Tél. +41 21 313 44 55
Fax +41 21 313 44 56
info@ssa.ch
www.ssa.ch